



## **Assistant de service social : service de soins de suite et réadaptation en neurologie**

**Direction des affaires financières et du parcours administratif du patient**

### **PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

Situé en Seine-Saint-Denis, sur les communes d'Aulnay-sous-Bois, le Blanc Mesnil, Tremblay en France, Sevran et Villepinte, le Centre hospitalier intercommunal Robert Ballanger couvre un bassin de population de 450 000 habitants.

Etablissement public de santé de proximité à vocation généraliste, le CHIRB regroupe sur un parc arboré de 40 hectares des activités de médecine, chirurgie et chirurgie ambulatoire, obstétrique, rééducation et de psychiatrie et pédopsychiatrie. Il dispose également d'un plateau technique performant et d'un service d'urgences dynamique.

L'établissement est situé sur un bassin d'emploi important, à proximité de l'aéroport, avec un réseau routier et de transports en communs riches.

### **RELATIONS PROFESSIONNELLES**

#### **LIAISON HIERARCHIQUE**

- Directeur des affaires financières et du parcours administratif du patient
- Cadre socio-éducatif

#### **LIAISON FONCTIONNELLE**

- Chefs de services et équipes médicales
- Cadres de santé et soignants
- Service des admissions
- Membres de la cellule parcours patient

### **DESCRIPTION DU POSTE**

« Les assistants de service social ont pour mission de conseiller, d'orienter et de soutenir les personnes accueillies et leurs familles, de les aider dans les démarches et d'informer les services dont ils relèvent pour l'instruction d'une mesure d'action sociale.

Ils apportent leur concours à toute action susceptible de prévenir des difficultés sociales ou médico-sociales rencontrées par la population ou d'y remédier.

Ils assurent dans l'intérêt de ces personnes, la coordination avec d'autres institutions ou services sociaux et médico-sociaux » (Décret N° 93.652 du 26 mars 1993 régissant d'une part



## **Assistant de service social : service de soins de suite et réadaptation en neurologie**

**Direction des affaires financières et du parcours administratif du patient**

le statut et d'autre part les missions générales des assistants de service social de la Fonction Publique Hospitalière).

Ces activités sont menées dans le cadre du respect du secret professionnel et en référence à un code de déontologie.

### **MISSIONS PRINCIPALES**

L'éthique professionnelle impose à l'assistant social d'agir avec l'adhésion du patient (si réalisable) restriction faite de tout ce qui relève de la protection des personnes.

Il assure une mission d'accueil, d'écoute, de soutien, d'information et d'orientation du patient.

#### **ACCES AUX SOINS**

- Faciliter l'accès et la continuité des soins pour les patients hospitalisés ou suivis en consultation

#### **ACCES AUX DROITS**

- Informer le patient de ses droits potentiels au sens large et l'aider à les faire valoir : prestations familiales, couverture sociale, indemnités journalières, RSA, AAH...

#### **PREPARATION DE LA SORTIE DU PATIENT**

- En structure adaptée aux besoins : EHPAD, établissements médico-sociaux...)
- A domicile : mise en place des aides avec ou sans les familles (APA, dossier aide sociale, associations d'auxiliaires de vie, infirmières...)

#### **PROTECTION DES PERSONNES VULNERABLES**

- Demande de protection juridique par le service social pour les patients isolés
- Aide et conseil auprès des familles dans leurs démarches de mise sous protection auprès des tribunaux

#### **AIDES FINANCIERES**

- Demandes auprès de divers organismes (sécurité sociale, associations...) en fonction de la précarité de la situation et de la pathologie du patient



## **Assistant de service social : service de soins de suite et réadaptation en neurologie**

**Direction des affaires financières et du parcours administratif du patient**

### **MISSIONS SPECIFIQUES AU SERVICE**

- Travail avec un public jeune ou âgé en situation de handicap ;
- Patients avec des pathologies neurologiques comme des séquelles d'AVC, des scléroses en plaque ;
- Travail en étroite collaboration avec la MDPH, la maison du handicap.

### **COMPETENCES REQUISES**

#### **SAVOIR FAIRE REQUIS**

- Savoir synthétiser et analyser les situations sociales ;
- Savoir rendre le patient et son entourage autonomes et acteurs de leur propre changement en tenant compte de leur potentialités ;
- Savoir adapter les missions du Service social aux missions institutionnelles ;
- Savoir travailler en équipe pluri professionnelle ;
- Savoir travailler en réseau et en partenariat ;
- Savoir produire un rapport d'activité ;
- Avoir l'esprit d'équipe et le sens de l'implication professionnelle.

#### **EXPÉRIENCE ET CONNAISSANCES CONSEILLÉES**

- Connaissance du milieu hospitalier ;
- Connaissance du public de la personne âgée dépendante ;
- Communication/relations interprofessionnelles.

#### **PREREQUIS INDISPENSABLES**

- Etre titulaire d'un Diplôme d'Etat d'assistant de service social.
- Connaissance de l'outil informatique et des logiciels de bureautique ;
- Connaissance générale de la gestion et organisation des hôpitaux ;